



Gérer les manifestations religieuses en entreprise

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 11/04/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 04/12/2017

Dans la conjoncture actuelle, la question de la religion s'est invitée au niveau des entreprises et vous pouvez y être confronté. Votre rôle de chef d'entreprise peut vous obliger à prendre position à propos des manifestations des religions de vos collaborateurs. Comment gérer ce sujet ? Comment fixer des limites dans le respect de chacun ?

La liberté reste la règle... dans les limites du bon fonctionnement de l'entreprise

Liberté de religion. En France, la liberté de religion permet à chacun de choisir de croire ou non en une religion, mais également de choisir de pratiquer ou non le culte de cette religion. Cette liberté est absolue et ne peut être restreinte ni par une Loi ni par un règlement quelconque.

La laïcité républicaine...

{ABONNEZ-VOUS}

Instaurer la neutralité dans l'entreprise

Un principe de neutralité... Vous pouvez, en tant qu'employeur, introduire une clause relative au principe de neutralité dans le règlement intérieur de l'entreprise. Ce principe permet de limiter l'expression des convictions personnelles (religieuses notamment) de vos collaborateurs.

... à justifier !

{ABONNEZ-VOUS}